

L'écologie rentable pour les PME

Les petites entreprises peuvent y trouver un intérêt.

Pour la 5^e année consécutive, l'Association des trésoriers d'entreprise à Luxembourg (ATEL) et la Luxembourg School for Commerce ont organisé hier une journée dédiée à l'information des PME/PMI. «Souvent elles n'ont pas le temps de suivre les évolutions législatives ou fiscales, ou elles croient à tort ne pas être concernées par certaines mesures», explique Frédérique Lambert-Joslain, d'ATEL.

Le thème d'hier: «Technologie, écologie et rentabilité: actualités, tendances et impact sur la trésorerie et la gestion des PME/PMI». En parlant d'un constat: «Souvent dans les grandes entreprises, la conscience est telle que des personnes s'occupent de cela, alors que les PME n'ont pas le temps de s'en soucier, déplore Julien Joseph, président de la commission PME/PMI de l'ATEL. À nous de montrer que l'écologie ne représente pas seulement un coût mais aussi une opportunité.»

Et pour les trésoriers des entreprises, il s'agit d'enrayer la dépendance au papier. «Les factures, l'archivage, tous les rapports que l'on doit ren-

dre y compris à l'administration, chaque secteur est concerné par la réduction de l'utilisation du papier», argumente Julien Joseph.

➤ Un nouveau souffle pour le télétravail

Les huit intervenants, pour la plupart consultants, ont ainsi éclairé la quarantaine de représentants de PME/PMI sur l'impact de la mise en place de mesures écologiques ainsi que sur les nouvelles technologies facilitant la gestion au quotidien. La facture électronique, que l'Union européenne veut uniformiser au niveau européen, permet de préserver l'environnement en économisant du papier, mais assure également à l'entreprise un archivage dématérialisé qui engendre un gain d'espace non négligeable.

La prise de conscience générale à l'égard de l'écologie a également relancé le débat sur le télétravail. «Nous ressentons un regain d'intérêt ces dernières années», confirme Angela Gebert, senior manager à BDO, une société fiduciaire dont le département secrétariat social est de

plus en plus confronté à des demandes sur les aspects légaux et fiscaux du télétravail. «Les frontaliers par exemple doivent subir un long trajet tous les jours, par le train ou en voiture dans les bouchons. Ils arrivent au travail stressés, fatigués et parfois en retard.» Mais dans ce cas précis, les entreprises doivent rester vigilantes car elles risquent de devoir payer des cotisations dans le pays de résidence du salarié, et celui-ci de s'y voir imposé. «Et cela ne peut fonctionner que sur la base de la confiance car l'employeur perd son contrôle sur son salarié.»

L'employeur peut également proposer à son salarié de rester chez lui pour terminer un dossier hors de l'agitation du bureau, de manière ponctuelle, ou même quelques jours par semaine. L'investissement en matériel de l'entreprise pour équiper le logement du salarié correspond à celui qu'elle aurait effectué s'il était dans ses locaux. Et elle peut justement économiser sur la taille de son site. «Chaque entreprise doit faire son calcul pour elle-même», souligne Angela Gebert.

C. L.